

Taxe d'apprentissage

L'ensemble scolaire Les Cordeliers dispense des formations secondaires et supérieures dans le domaine technologique tertiaire :

- Baccalauréat technologique STMG : Gestion – Commerce
- Brevet de technicien supérieur :
 - Communication : chargé de communication, commercial publicitaire, chef de publicité junior, attaché de Presse, responsable de projet évènementiel...
 - Négociation et Digitalisation de la Relation Client : chargé de clientèle, commercial, manager...
 - Professions Immobilières
- Organisation et Management d'Évènementiel : chef de projet en évènementiel

Afin d'enrichir notre partenariat école-entreprises, nous vous proposons nos salles et équipements pour vos organisations de séminaires, de temps de formation. Nous disposons, entre autre, d'un parc informatique en réseau (500 postes), de matériels audiovisuels, de salles de conférence.

De plus, dans le cursus de formation de nos étudiants, votre entreprise peut bénéficier de stagiaire pour la réalisation de projet ou d'action ponctuelle.

Pour nous permettre de maintenir un niveau de formation satisfaisant, nous vous invitons à nous verser, si possible, la totalité de votre taxe d'apprentissage. Vous participerez ainsi au dynamisme et à la performance de notre établissement et encouragerez nos élèves et étudiants à mieux se former grâce à l'acquisition de matériels adaptés au monde de l'entreprise.

Vous pouvez nous verser directement le solde des 13 % de la Taxe d'Apprentissage non collectée par l'URSSAF et nous l'adresser à l'adresse suivante :

Lycée Les Cordeliers
BP 92063
22102 Dinan Cedex

Un reçu vous sera retourné.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. Christian Renault au 02.96.85.89.00 ou par e-mail : econom@cordeliers.fr